

PROCÈS-VERBAL

De la séance extraordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue par conférence téléphonique, le 13 février 2018, à 14 h 35.

Sont présents :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président
- M. Guy Dumoulin, conseiller à la Ville de Lévis
- M. Harold Noël, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans
- Mme Marie-Josée Savard, conseillère à la Ville de Québec

Sont également présents :

- M. Marie-Josée Couture, secrétaire corporative
- M. Robert Masson, directeur général et trésorier
- M. Michel Beaulieu, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, à titre d'observateur
- M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, à titre d'observateur

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2018-05

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

- Modifications au calendrier 2018 des séances du comité exécutif et du conseil de la CMQ

Adoptée à l'unanimité

Création d'un poste de directeur général adjoint à l'aménagement du territoire et au transport et mobilité

Résolution n° E-2018-06

Recommander au conseil de la Communauté métropolitaine de Québec d'autoriser :

- La modification du plan d'effectifs afin de créer un poste de directeur général adjoint à l'aménagement du territoire et au transport et mobilité;
- L'embauche de M. Denis Jean à titre de directeur général adjoint à l'aménagement du territoire et au transport et mobilité;
- La direction générale à signer le contrat de prêt de service entre la Ville de Québec, la Communauté métropolitaine de Québec et l'employé.

PROCÈS-VERBAL

- 2 -

Référence : Rapport décisionnel du 13 février 2018
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Modifications au calendrier 2018 des séances du comité exécutif et du conseil de la CMQ

Résolution n° E-2018-07

- Modifier le calendrier des séances du conseil et du comité exécutif afin que les séances prévues le jeudi 22 février 2018 débutent à 11 h pour le comité exécutif et 12 h 30 pour le conseil.

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2018-05 à E-2018-07, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE
SECRÉTAIRE CORPORATIVE